SODICAV
Société par actions simplifiée
Au capital de 100.000 euros
Siège social : MARCHE D'INTERET NATIONAL
Box n°25 - n°26 - n°27
84300 CAVAILLON
392 632 436 R.C.S. AVIGNON

EXTRAIT DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIEES
PRISES DANS UN ACTE DU 15 OCTOBRE 2025

De l'acte portant décisions unanimes des associées du 15 octobre 2025, il a été extrait ce qui suit et qui est littéralement rapporté ci-après :

(...)

PREMIERE DECISION

Les associées décident de transférer le siège social actuellement situé MARCHE D'INTERET NATIONAL Box n°25 - n°26 - n°27 – 84300 CAVAILLON *(ancienne mention)* au 351 allée Adam de Craponne – 84300 CAVAILLON *(nouvelle mention)* à compter du 1er novembre 2025.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la première décision, les associées, sur proposition de la présidente, décident de modifier l'article 4 des statuts de la société qui sera libellé ainsi qu'il suit à compter du 1er novembre 2025

« *ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL*

Le siège social est fixé :

351 allée Adam de Craponne
84300 CAVAILLON

Il peut être transféré en tout endroit par décision de l'associé unique ou par décision collective des associés. »

TROISIEME DECISION

Les associées donnent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Pour extrait certifié conforme
La présidente